



**REGLEMENT  
FUTSAL CUP U13M  
SAISON 2025-2026**



## SOMMAIRE

Article 1 .....	3
Article 2 - Commission d'organisation .....	3
Article 3 – Engagements.....	3
Article 4 - Déroulement de la compétition .....	3
Article 5 – Calendrier.....	5
Article 6 – Règlements généraux / qualifications.....	5
Article 7 - Réclamations, contestations et appels .....	6
Article 8 – Organisation matérielle – le club recevant doit tenir à disposition :.....	6
Article 9 – Forfaits .....	6
Article 10 – Arbitrage .....	6
Article 11 – Cas non prévus .....	6



## Article 1

Le District Alsace de Football organise une coupe appelée « Futsal Cup U13 ».

## Article 2 - Commission d'organisation

La Commission Sportive des Jeunes du District Alsace est chargée de l'organisation et de la gestion de cette compétition en collaboration avec le service compétition du District.

## Article 3 – Engagements

Les équipes engagées dans le championnat U13D1 ont la possibilité de participer.  
Frais d'engagement : à régler exclusivement au District Alsace

## Article 4 - Déroulement de la compétition

### Organisation de la Compétition :

Toutes les équipes engagées en U13 D1 (Groupe A, B et C) sont réunies dans un groupe unique composé de 30 équipes.

Un classement des 30 équipes est établi en fonction des résultats obtenus lors de la phase automne.

Le classement s'établira grâce au nombre de points acquis au classement (*au 25/11/2025*) divisé par le nombre de matchs joués, les quotients ainsi obtenus étant classés par ordre décroissant.

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes, à l'issue de ce premier classement, elles seront départagées par un autre quotient, obtenu en divisant le goal-average général par le nombre de matchs joués, classé par ordre décroissant.

Les équipes sont ensuite réparties dans 4 chapeaux : A, B, C et D :

- Le chapeau 1 contient 7 équipes : les deux premiers de chaque groupe U13 D1 + le meilleur 3<sup>ème</sup>.
- Le chapeau 2 contient 7 équipes : les 3<sup>èmes</sup> de chaque groupe U13 D1 (hormis le meilleur) + les 4<sup>èmes</sup> et les deux meilleurs 5<sup>èmes</sup>.
- Le chapeau 3 contient 8 équipes : le dernier 5<sup>ème</sup>, les 6<sup>èmes</sup> et 7<sup>èmes</sup> de chaque groupe U13 D1 et le meilleur 8<sup>ème</sup>.
- Le chapeau 4 contient 8 équipes : les deux derniers 8<sup>èmes</sup> et les 9<sup>èmes</sup> et 10<sup>ème</sup> de chaque groupe U13 D1.

Les équipes sont ensuite réparties en 4 poules – un tirage au sort sera effectué pour le T1. Un brassage aléatoire sera effectué pour le second tour.

Poule A :

- 2 équipes du chapeau 1
- 1 équipe du chapeau 2



- 2 équipes du chapeau 3
- 2 équipes du chapeau 4

Poule B :

- 1 équipes du chapeau 1
- 2 équipes du chapeau 2
- 2 équipes du chapeau 3
- 2 équipes du chapeau 4

Poule C :

- 2 équipes du chapeau 1
- 2 équipes du chapeau 2
- 2 équipes du chapeau 3
- 2 équipes du chapeau 4

Poule D :

- 2 équipes du chapeau 1
- 2 équipes du chapeau 2
- 2 équipes du chapeau 3
- 2 équipes du chapeau 4

Chaque équipe participe à 2 tours qualificatifs aux dates suivantes :

- 03/01 MATIN (T1)
- 03/01 APRES-MIDI (T1)
- 04/01 MATIN (T1)
- 04/01 APRES-MIDI (T1)
- 10/01 MATIN (T2)
- 10 /01 APRES MIDI (T2)
- 11/01 MATIN (T2)
- 11/01 APRES MIDI (T2)

**Tour 1 (03 ou 04 janvier) :**

4 plateaux sont organisés sous forme de demi-journée. Chaque équipe ira affronter 4 équipes de sa poule lors d'un plateau. La durée d'une rencontre est de 10 mins.

**Tour 2 (10 ou 11 janvier) :**

Toujours en respectant la logique des chapeaux, 4 nouvelles poules sont créées. Deux équipes ayant évoluées dans la même poule lors du T1 **peuvent se retrouver dans la même poule pour le T2 mais elles ne s'affronteront pas.** Comme lors du T1, la durée d'une rencontre est de 10mins.

Que ce soit lors du T1 ou du T2, aucune équipe ne jouera deux rencontres consécutives. Le nombre de joueurs par équipe autorisés par plateau est de 10 maximum.



## **Classement**

A l'issue des deux tours qualificatifs, un classement est établi entre les 30 équipes. Le classement s'établira ainsi :

- 1- Nombre de points
- 2- En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, prise en compte du goal-average particulier à condition que toutes les équipes à égalité se soient rencontrées
- 3- En cas d'égalité, différence de buts
- 4- En cas d'égalité, nombre de buts marqués
- 5- En cas d'égalité, tirage au sort

**Les 4 premiers se qualifient pour le plateau final à 4 (Final Four) qui aura lieu le 25 janvier 2026.**

Plateau final à 4 :

- 4 finalistes
- Formule : demi-finales, match 3<sup>ème</sup> place et finale
- Arbitres officiels
- Temps de jeu demi-finales et match 3<sup>ème</sup> place : 2 X 12 minutes (10 minutes continu + 2 minutes chrono arrêté)
- Temps de jeu de la finale : 2 X 10 minutes chrono arrêté
- Coup de pied de pénalité (CPP) à partir de la 5<sup>ème</sup> faute cumulée (sanction : CPP à 7m)

## **Article 5 – Calendrier**

Les tours qualificatifs se dérouleront selon les disponibilités des salles des clubs organisateurs pendant la période hivernale, allant du 03 janvier 2026 au 18 janvier 2026.

Intempéries :

En cas d'intempéries le jour J (brouillard, de verglas, d'alerte météorologique) rendant les déplacements périlleux, le club qui déciderait, à ses risques et périls, de ne pas se déplacer, doit le signaler au plus tard deux heures avant le coup d'envoi par mail depuis sa messagerie officielle (@alsace.lgef.fr) au club organisateur du plateau, au service compétition et à l'arbitre. La Commission Sportive Futsal du District décidera du forfait du club qui ne s'est pas déplacé.

## **Article 6 – Règlements généraux / qualifications**

Pour prendre part aux matches de Futsal Cup, les joueurs et joueuses doivent être régulièrement qualifiées pour leur club à la date de la rencontre.

Les joueurs et joueuses doivent être licenciés au club (libre ou futsal). Cependant, la participation des joueurs titulaires d'une double-licence n'est pas limitée. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements du District. Un joueur ne peut disputer la compétition que pour un seul club, a fortiori même pour une seule équipe au sein de ce club.

Restrictions collectives équipes inférieures : l'article 53 des RD s'applique intégralement.



## **Article 7 : Réclamations, contestations et appels**

Toutes les affaires disciplinaires et réglementaires sont du ressort de la commission compétente. Les appels « réglementaires » doivent être adressés dans les deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée. La CSJD n'interviendra que pour des décisions en dehors des champs disciplinaires ou réglementaires, décisions qui seront prises en dernier ressort et qui ne seront pas susceptibles d'appels.

Pour le bon déroulement de l'épreuve, chaque tour sera homologué au plus tard le huitième jour qui suit son déroulement sous réserves des éventuelles procédures en cours. La tenue d'une rencontre entraîne automatiquement l'homologation du tour précédent pour les deux équipes concernées par cette rencontre

## **Article 8 – Organisation matérielle – le club recevant doit tenir à disposition :**

- Une feuille récapitulant le programme des rencontres avec mise à jour des scores après chaque rencontre
- Les ballons de match sont fournis par l'équipe visitée, sous peine de match perdu. Sur un terrain neutre, chaque équipe doit présenter un ballon en bon état. L'arbitre choisira celui avec lequel le jeu commencera
- Deux jeux de chasubles de couleur différente
- Du scotch de marquage

## **Article 9 – Forfaits**

En cas de forfait le jour J, le club doit le signaler au plus tard deux heures avant le coup d'envoi par mail depuis sa messagerie officielle (@alsace.lgef.fr) au club organisateur du plateau, au service compétition et à l'arbitre. La Commission Sportive Futsal du District décidera du forfait du club qui ne s'est pas déplacé.

## **Article 10 – Arbitrage**

La CDA désignera trois à six officiels pour les plateaux. Le club d'accueil gèrera le chronomètre et le panneau d'affichage. En cas d'absence ou de blessure, du ou des arbitres, il sera fait appel à un ou des arbitres neutres ou à défaut, il est procédé au tirage au sort entre deux dirigeants licenciés présentés par les clubs en présence. En aucun cas l'absence d'arbitre n'est un motif de report de match.

Frais d'arbitrage : prise en charge par les clubs lors des tours qualificatifs. Prise en charge par le District lors de la finale.

## **Article 11 – Cas non prévus**

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission Sportive des Jeunes du District d'Alsace.